

## CZ 31/2026 : protocole de la validation d'un article Chronozones

Pour valider un article Chronozones dans le plan d'études MA en sciences de l'Antiquité (3 crédits ECTS), l'étudiant·e devra remplir les conditions suivantes :

- Choisir une thématique déjà maîtrisée en grande partie et avec laquelle un·e des enseignant·e·s de l'ASA est au moins familier·ère. Il conviendra dès lors de discuter en amont avec l'enseignant·e responsable de l'approfondissement et de la faisabilité de la transposition du sujet retenu ; la longueur de l'article devra être comprise entre 19'000 et 20'000 caractères (espaces, encadrés et bibliographie compris) pour un total final de **6 pages avec les illustrations**.
- **Respecter les normes éditoriales et rédactionnelles** de la revue Chronozones (voir le fichier *Vade mecum CZ 31/2026*). Un article qui ne les respecterait pas pourrait être immédiatement renvoyé à la personne concernée pour une mise aux normes préalable avant relecture par le comité.
- **Respecter les délais** fixés par le comité Chronozones (calendrier 2025-2026) :
  - **1er octobre 2025, 16h30** : rencontre préalable avec les auteurs et autrices (salle « céram », ANT-1021). En cas d'absence, merci d'écrire à [chronozones@unil.ch](mailto:chronozones@unil.ch).
  - **19 octobre 2025** : envoi par mail de quelques lignes décrivant votre sujet définitif, en précisant le nom de la personne relectrice, le nombre de pages et si l'article est rédigé dans le cadre d'une validation de Master.
  - **23 novembre 2025** : reddition de l'article à l'enseignant·e responsable pour correction.
  - **4 janvier 2026** : reddition de l'article corrigé au comité de rédaction. Merci de mettre l'enseignant·e responsable en copie du mail.
  - **1 mois après la réception des corrections du comité** : reddition de l'article final (intégrant les corrections du comité) en format Affinity Publisher au comité. Merci de mettre l'enseignant·e responsable en copie du mail.
- **Faire signer au relecteur ou à la relectrice l'attestation de relecture et la transmettre au comité de rédaction en même temps que l'article en format Word.**

La validation d'un article Chronozones sera uniquement accordée après l'aval de l'enseignant·e responsable et du comité, c'est-à-dire **à l'issue de la publication du nouveau numéro de la revue lors du semestre de printemps**. Toutefois, si un·e étudiant·e doit absolument obtenir une validation lors d'un semestre d'automne en raison de son cursus académique, il/elle devra réaliser l'entièreté du travail rédactionnel, correctionnel et éditorial dans ce laps de temps en avertissant préalablement l'enseignant·e responsable et le comité Chronozones.

**L'étudiant·e est responsable de s'inscrire au module correspondant du plan d'études et de s'assurer de la validation de son article par l'enseignant·e responsable en fin de semestre.**